

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE**

---

**Règlement no 347-2020 concernant la  
tarification des annonces publicitaires  
dans le Journal Entre-Nous et modifiant  
le règlement no 222-2011 (225-2011,  
232-2012, 241-2013 e5t 273-2015)**

---

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a adopté le «Règlement no 222-2011 décrétant une tarification pour les activités, biens et services» ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la tarification des annonces publicitaires dans le Journal Entre-Nous ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement avec dispence de lecture a été donné par Diane Rhéaume, conseillère, lors d'une séance du conseil tenue le 7 décembre 2020 ;

ATTENDU QUE tous les membres ont déclaré avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME, APPUYÉ PAR ANTOINE COUTURE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE ET STATUE CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1 : TITRE DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement porte le titre de «Règlement no 347-2020 concernant la tarification des annonces publicitaires dans le Journal Entre-Nous et modifiant le règlement no 222-2011 (225-2011, 232-2012, 241-2013 et 273-2015)».

**ARTICLE 2 : PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci comme s'il était ici reproduit au long.

**ARTICLE 3 : ANNONCES PUBLICITAIRES DANS LE JOURNAL ENTRE-NOUS**

L'annexe D du règlement no 222-2011 est annulée et remplacée par l'annexe jointe au présent règlement.

**ARTICLE 4 : ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté ce 11 janvier 2021.

Réal Turgeon,  
Maire

Marc-Antoine Tremblay,  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier

\*\*\*\*\*

AVIS DE MOTION : 7 décembre 2020  
ADOPTÉ LE : 11 janvier 2021  
APPROBATION : N/A  
AVIS DE PUBLICATION : 13 janvier 2021  
ENTRÉE EN VIGUEUR : 13 janvier 2021

**ANNEXE D****Annonces publicitaires dans le Journal Entre-Nous**

Nouveau coût

<b>PAGES INTÉRIEURES</b>	
<b>Sans entente</b>	<b>Coût/parution</b>
1 page	145,00 \$
1/2 page	100,00 \$
1/4 page	70,00 \$
1/8 page	46,00 \$
<b>Avec entente 6 parutions</b>	<b>Coût</b>
1 page	140,00 \$
1/2 page	95,00 \$
1/4 page	60,00 \$
1/8 page	43,00 \$
<b>Avec entente 11 parutions</b>	<b>Coût</b>
1 page	120,00 \$
1/2 page	75,00 \$
1/4 page	50,00 \$
1/8 page	40,00 \$
<b>AVANT-DERNIÈRE PAGE</b>	
<b>Sans entente</b>	<b>Coût</b>
1 page	150,00 \$
1/2 page	107,00 \$
1/4 page	69,00 \$
<b>Avec entente 6 parutions</b>	<b>Coût</b>
1 page	140,00 \$
1/2 page	102,00 \$
1/4 page	60,00 \$
<b>Avec entente 11 parutions</b>	<b>Coût</b>
1 page	130,00 \$
1/2 page	95,00 \$
1/4 page	56,00 \$
<b>PAGE ARRIÈRE</b>	
<b>Sans entente</b>	<b>Coût</b>
1 page	170,00 \$
<b>Entente 6 parutions</b>	<b>Coût</b>
1 page	155,00 \$
<b>Entente 11 parutions</b>	<b>Coût</b>
1 page	148,00 \$
Annonce classée	5,00 \$

Les taxes provinciale et fédérale sont incluses aux prix indiqués.